



**CHARTRE DE PARTENARIAT**  
Aménagement du Bassin Rond  
de Cambrai  
Communauté d'agglomération

entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai, représentée par son Président, Monsieur François-Xavier LLAÏN, en vertu de la délibération en date du .....  
entre la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, représentée par son Président, Monsieur Alain DOUQUET, en vertu de la délibération en date du .....

Bassin Rond

Situé entre Saint-Amand et Cambrai, le Bassin Rond relie l'Escaut au canal de la Sensee. Historiquement, le bassin rond était une écluse ronde de 45 mètres de diamètre, conçue par Laurent de Lionne pour relier le canal de l'Escaut au canal de la Sensee, permettant ainsi aux péniches de manoeuvrer pour passer une des trois écluses de l'Escaut ou de la Sensee.

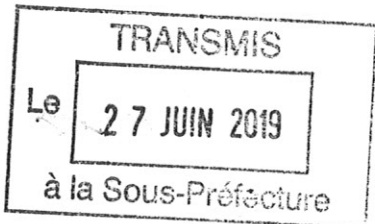
Jusqu'aux années 1930, l'activité de ce lieu était intense, le trafic atteignant plus de 120 passages de bateaux par jour et quelques 300 péniches y stationnaient en permanence. Le bassin rond était ainsi devenu un lieu de rendez-vous et de halte pour les maritiers où l'on retrouvait charniers navals et industries navales de réparation, commerces et cafés qui bordaient cet endroit.

Supprimée en 1965 car l'écluse retardait les bateaux, ce site conserve encore de nombreux vestiges de son passé florissant.

D'une longueur de 3,6 Km, utilisé aujourd'hui par un public familial et de proximité (habitants des communes de Pailencourt, d'Estun, de Bouchain et des alentours), ce site permet de s'adonner à la pratique sportive (randonnée pédestre, équestre et cycliste), nautique (CDPA) et à la pêche. Un chemin de halage parcourt l'ensemble des berges.

C'est également une zone humide riche en biodiversité.

De par sa fréquentation, la vocation du site est plutôt tournée autour d'une économie touristique locale et de proximité.



Retour sur la démarche engagée par les deux communautés d'agglomération

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, le Conseil Départemental du Nord, la Région des Hauts de France, le Syndicat Intercommunal du Canal de la Sensee et les offices de tourisme de chaque territoire, échangent afin de proposer des aménagements pour conforter les atouts touristiques du site. En 2014, Le Département a mandaté le cabinet Osmose pour mener une étude sur le Bassin Rond dans le cadre du projet transfrontalier Interreg DOSTRADE sur le « devenir de l'Escaut depuis Gand jusqu'à Cambrai ». La restitution finale de cette étude s'est déroulée en janvier 2017 avec l'ensemble des partenaires et associations locales.

Cette étude paysagère, environnementale et touristique du secteur de la confluence Sensee-Escaut a permis de nourrir les réflexions des Communautés d'Agglomération de La Porte du Hainaut et de Cambrai engagées depuis 2016 pour dégager des axes de travail afin de définir les aménagements nécessaires à la montée en puissance d'offres touristiques et de loisirs patrimoniales, sportives ou événementielles en s'appuyant sur les démarches et les actions de valorisation existantes (balades, manifestations...).

Charte de partenariat

### 1. Objet et principe de la Charte de partenariat

Afin de mener les investissements concourant à promouvoir les deux territoires par le tourisme, l'économie, et la mise en valeur du patrimoine par l'aménagement du Bassin Rond, les communautés d'agglomération de La Porte du Hainaut et de Cambrai ont souhaité définir une charte de partenariat.

Cette charte vise à coordonner l'action des deux collectivités et à faciliter les échanges entre les acteurs.

### 2. Programme d'actions et modalités de mise en œuvre

Suite à la restitution de l'étude du Département en janvier 2017 et aux différentes rencontres entre les élus des deux Communautés d'Agglomération, les deux collectivités ont souhaité confier au cabinet OSMOSE, une étude complémentaire visant à définir un programme d'actions priorisé.

Ce programme d'actions a été divisé en deux parties.

La première partie comprend des actions concertées qui seront menées de façon conjointe par les deux collectivités sur la période allant de 2019 à 2021.

✓ Investissements concertés :

- Mise en place d'une signalétique (panneaux directionnels simples et 2 panneaux d'interprétation)
- Mise en place de mobiliers communs : bancs et poubelles
- Mise en place d'un cheminement piéton
- Mise en place de l'éclairage public.

La seconde partie correspond aux actions que chaque EPCI compétent, a choisi de déployer en priorité dès 2017 sur son périmètre.

**3. Pilotage, suivi et évaluation de la mise en œuvre du partenariat**

Des comités techniques composés de représentants les deux intercommunalités seront constitués pour finaliser et mettre en œuvre le programme d'actions et les investissements définis dans la Présentée Charte.

Un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens des deux collectivités, sera constitué pour suivre et évaluer le développement du projet d'aménagement du Bassin Rond.

D'autres partenaires pourront faire partie de ce comité notamment le Syndicat Intercommunal du canal de la Sensée, les partenaires et partenaires financiers, les VNF, les offices du tourisme, les associations locales qui concourent au développement du site...

Fait en 2 exemplaires, à .....le .....

Pour la Communauté d'agglomération de  
Cambrai  
Le Président

Pour la communauté d'agglomération de  
La Porte du Hainaut  
Le Président

François-Xavier VILLAIN

Alain BOCQUET